

## Article 6 de l'arrêté du 23 juin 2023 relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès au système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants « SISERI »

Date de mise à jour : 29 Janvier 2025

### Notre analyse

L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est chargé d'assurer la gestion du système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants et d'organiser les accès aux personnes autorisées.

Cet article fixe la durée de conservation de l'ensemble des résultats de la surveillance dosimétrique individuelle après la dernière exposition.

## Article 6 de l'arrêté du 23 juin 2023 relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès au système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants « SISERI »

(durée de conservation et suppression des données).

I. - L'IRSN centralise, vérifie et conserve au moins cinquante ans après la dernière exposition l'ensemble des résultats de la surveillance dosimétrique individuelle de l'exposition des travailleurs exposés, ainsi que les informations relatives à chaque travailleur, fournies par l'employeur.

II. - Soixante ans après la dernière exposition, seules les données strictement nécessaires pour la réalisation d'études scientifiques ou épidémiologiques peuvent être conservées par l'IRSN pour une durée maximale de cent ans à compter de leur renseignement dans SISERI. Au-delà de cette période, toute donnée à caractère personnel est supprimée.

III. - Un compte utilisateur n'ayant pas connu d'activité de connexion à SISERI depuis plus de deux ans ainsi que l'ensemble des données à caractère personnel qui lui sont associées, à l'exception de celles mentionnées aux I et II du présent article et au I de l'article 9, sont supprimées par l'IRSN.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Rayonnements ionisants :  
mise en ligne du nouveau  
système d'information de  
la surveillance de  
l'exposition des  
travailleurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Rayonnements ionisants :  
un arrêté précise les  
modalités de  
fonctionnement et  
d'utilisation de l'outil  
SISERI

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)